

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0660^e** séance
tenue le **4 novembre 2024**, à 14 h 30
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Sylvie Dubois, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Michel Janosz, Geneviève Saumier ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Langlois ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, Denis deBlois, David Décary-Héту, Vasile Diaconu, Véronique Dubé, Marc André Éthier, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Yves Frappier, Pierrette Gaudreau, Gilles Gauthier, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Ahmad Hamdan, Jean-Marie Hanssens, Bechara Helal, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Henri Thomas Kramer, Julie Lavoie, Jean Leclair, Solange Lefebvre, Roger Lippé, Sabine Mas, Marie-Ève Mathieu, Christian Nadeau, Antonio Nanci, Kalidou Ndiaye, Josette Noël, Martin Papillon, Alexandre Prat, Sylvain Quessy, Samir Saul, Gilles Soulez, Guillaume Sutre, Eugene Syriani, Mario Talajic, Jacques Thibodeau, Daniel Thirion, Frédéric Yvon, Han Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Philippe Besombes, Caroline Daigle, Françoise Guay, Barah Héon-Morissette, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, David Lewis, Gyslaine Samson Saulnier, Hocine Slimani, Alain Vallières ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcelin Joanis ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Jani Boyer, Enrique Colindres, Flora Haddad Lolot, Méganne Joyal, Isabelle Ouellette, Ness Teboul, Justine Wu ; les membres indépendants : Luc Granger, Nicole Trudeau ; les représentantes du personnel : France Lebel, Lynne Thuot ; les représentantes des cadres et professionnels : Nadia Catellier, Chloée Ferland-Dufresne, Charles Gaudreau, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Geneviève Bouchard, Alain Charbonneau, Anne Desruisseaux, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Jean-Frédéric Légaré-Tremblay, Vincent-Carl Leriche, Victoria Meikle, Matthew Nowakowski, Thierry Trudeau.

ABSENCES : un doyen : Simon de Denus ; le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Jean-François Bissonnette, Delphine Bosson-Rieutort, Jean-Jacques De Bruycker, Ian Thomas MacDonald, Anne Marchand, Stéphane Molotchnikoff, Julien Riel-Salvatore, Olivier Vallerand, Bilkis Vissandjée ; une représentante et un représentant du personnel enseignant : Pierre-David Desjardins, Ann Claude Simoneau ; une représentante de la communauté étudiante : Audréanne Matte-Landry ; une représentante du personnel : Hélène Richard.

PERSONNES EXCUSÉES : le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; un doyen : Hugo Ciaburro ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Alexandre Beaupré-Lavallée, André Dallaire, Thomas Druetz, Ingrid Hall, Dyala Hamzah, Rodney Knight, Diane Lamarre, Audrey Laplante, Amélie Maugère, Audrey Smargiassi ; un membre indépendant : Jean-Marc Charron ; une représentante du personnel : Lynne Thuot.

<u>PRÉSIDENT</u> :	Daniel Jutras, recteur
<u>LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Me Stéphanie Bégin

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Fins de mandat

Aucune

Avis de décès

Secrétariat général

Francine Arbour Desrosiers, chargée de comité retraitée, 6 octobre 2024

Faculté de médecine

Jean Côté, professeur agrégé de clinique, Département de pathologie et biologie cellulaire, Faculté de médecine, 15 octobre 2024

Claire Fournier, professeure agrégée de clinique, Faculté de médecine, 30 août 2024

Fernand Turgeon, professeur titulaire de clinique, Département de microbiologie, infectiologie et immunologie, Faculté de médecine, 28 septembre 2024

Faculté de pharmacie

Christine-Roxane Mathis, professeure, Faculté de pharmacie, 10 octobre 2024

Jérémy Tremblay, professeur, chercheur puis doyen retraité, membre du Cercle du doyen, Faculté de pharmacie, 12 août 2024

Faculté de l'éducation permanente

Yvan Whissell, professeur retraité, Faculté de l'éducation permanente, 6 août 2024

À l'invitation du recteur, Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0660-1 **ORDRE DU JOUR**
2024-A0021-0660^e-870

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2024-A0021-0660^e-870.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0658^e séance tenue le 7 octobre 2024
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. États financiers 2023-2024

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

8. Prochaine séance : Le 9 décembre 2024, à 14 heures
9. Clôture de la séance

AU-0660-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0658^e SÉANCE**
TENUE LE 7 OCTOBRE 2024

La présidente des délibérations invite les membres à intervenir.

Jean-Sébastien Fallu, professeur agrégé à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, indique qu'il aimerait faire une demande de modification relativement à son intervention lors de la période de questions.

Le passage visé se lit actuellement comme suit :

« M. Fallu est d'avis que cette directive engendre une charge supplémentaire pour tous. Il est également d'avis que cette directive entre en contradiction avec les principes écoresponsables, car le coût le plus bas implique souvent plusieurs escales. »

M. Fallu propose de modifier le texte comme suit :

« Il est également d'avis que cette directive entre notamment en contradiction avec les occasions de rayonnement liées à l'accomplissement du travail professoral ainsi que les principes écoresponsables, car le coût le plus bas implique souvent plusieurs escales. »

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0658^e séance tenue le 7 octobre 2024, tel que présenté.

AU-0660-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Matthew Nowakowski, vice-recteur adjoint aux finances, revient sur la question qui a été posée lors de la dernière Assemblée universitaire (AU) relativement aux frais de voyage. Le vice-recteur adjoint explique que la modification et la directive ont été faites en fonction de ce qui a été observé en lien avec les voyages qui ont eu lieu l'an passé. La tarification dynamique des lignes aériennes a fait en sorte que si quelqu'un prolongeait un voyage afin de joindre l'utile à l'agréable, la différence sur la tarification aérienne pouvait être considérablement plus basse, allant jusqu'à 25 % ou 30 % moins chère. Son équipe constate toutefois que ces différences se sont amenuisées de façon à ce que la différence soit maintenant d'environ 10 %. Tout dépend également des jours de voyage et de la compagnie aérienne empruntée. Cette partie de la directive sera donc retirée et la mise à jour sera communiquée sous peu.

David Lewis, chargé de cours au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, revient à la page 4 du procès-verbal, où il est mentionné que le Comité de toponymie a, après un examen sérieux et une consultation auprès d'experts, choisi de conserver le nom du pavillon Lionel-Groulx. Il aimerait obtenir une explication à savoir d'où vient cette décision.

En réponse à M. Lewis, le secrétaire, Alexandre Chabot, explique que le Comité de toponymie a fait une recommandation au Conseil de l'Université voulant que la désignation toponymique visant Lionel Groulx devrait être située au moment où elle a été faite. Ainsi, constatant que cette décision a été prise il y a bien longtemps, sur la base de certains principes et balises, il a été décidé de maintenir la désignation toponymique. M. Chabot explique également que certains écrits ou allocutions de monsieur Groulx, à l'époque, n'étant pas du tout en phase avec les valeurs que prône aujourd'hui l'Université de Montréal (UdeM), le Comité de toponymie a recommandé qu'il y ait un contrepoids par l'ajout d'une installation modulaire qui illustre la diversité ainsi que les valeurs que prône maintenant l'UdeM. M. Chabot mentionne par

ailleurs que si l'UdeM avait à baptiser, en 2024, un nouveau pavillon, la conclusion serait fort probablement différente.

AU-0660-4 **CORRESPONDANCE**

2024-A0021-0660^e-871, 875

M. Chabot fait état de deux correspondances provenant de deux assemblées départementales, soit celle de l'École de psychoéducation et celle de l'École de criminologie portant sur des demandes de désinvestissement des actifs de l'UdeM qu'elle pourrait avoir dans des entreprises en lien avec le conflit israélo-palestinien.

La présidente des délibérations remarque que pour la communication provenant de l'École de criminologie, le département ne figure nulle part.

Jean-Sébastien Fallu remarque par ailleurs que la résolution de son unité, celle de l'École de psychoéducation, n'indique pas qu'elle a été adoptée à l'unanimité, mais que cela a bien été le cas.

La présidente des délibérations indique que ce sera corrigé.

AU-0660-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0660-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

2024-A0021-0660^e-876

Le recteur évoque que l'UdeM a reçu les derniers classements de Times Higher Education (THE), et se classe maintenant au 125^e rang. Il explique que l'évaluation repose sur 17 indicateurs, et que celle-ci n'est pas nécessairement structurée d'une manière convaincante. Les facteurs qui ont le plus de poids sont la réputation en recherche, qui compte pour 18 %, les citations, qui comptent pour 15 %, et la réputation en enseignement, qui compte pour 15 %.

L'UdeM a inauguré les nouveaux locaux lumineux de la Faculté de médecine au centre-ville de Montréal. Les étudiants qui s'y trouvent sont extrêmement satisfaits de ces espaces et cette ouverture de nouveaux locaux va main dans la main avec le renouveau du programme de médecine. La ministre Déry était présente, ce qui a permis à l'UdeM de souligner l'importance du rôle de cette dernière à la formation des effectifs médicaux. En effet, l'UdeM forme le tiers des médecins au Québec et une proportion très importante de l'ensemble des autres professionnels de la santé.

Les 23 premières Bourses de la Montagne ont été attribuées, ce qui représente 23 étudiants et étudiantes au doctorat. Il s'agit d'une bourse qui permet aux diplômés d'enrichir leur profil par les compétences professionnelles. Au-delà de l'allocation de 25 000 \$, cette bourse offre aussi une formation obligatoire sur les compétences transversales, une occasion

de réseautage plus large, et un accès au programme de mentorat. Ce programme représente l'objet et la manifestation de la préoccupation de l'UdeM devant le retard qui existe dans le financement intégré des étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs. L'UdeM continuera d'investir des ressources dans cette bourse dans la mesure où elles peuvent être dégagées du budget.

Le recteur tient à remercier tous ceux qui ont participé aux portes ouvertes de l'UdeM le 27 octobre dernier. Plusieurs membres du corps professoral et du personnel administratif étaient présents afin d'accueillir les étudiants et étudiantes à cette édition automnale. Cette année, l'UdeM a accueilli un nombre record de 9500 visiteurs. Ceci est dû en partie au fait que les portes ouvertes se sont inscrites dans une initiative interuniversitaire. En effet, les portes ouvertes se sont tenues la même journée à l'UdeM, McGill, Concordia et l'Université du Québec à Montréal (UQAM), avec des navettes qui permettaient aux personnes de se déplacer d'un campus à l'autre. Cette façon de faire a permis de bien desservir les communautés et de répondre à toutes leurs questions, en plus de faciliter les déplacements pour les gens des régions plus éloignées.

L'UdeM a inauguré la désignation toponymique de la Bibliothèque des sciences du campus MIL, qui s'appelle maintenant la bibliothèque Hubert-Reeves. Les membres de la famille qui étaient présents ont été touchés que la Bibliothèque des sciences soit située autour d'un jardin, les espaces verts, les jardins, l'écologie et la biodiversité étant au cœur de la réflexion d'Hubert Reeves.

Du côté des résultats philanthropiques, l'UdeM en est à près de 690 millions. Plusieurs dons exceptionnels sont en cours de négociation, ce qui devrait porter le total à presque 710 millions d'ici quelques semaines. Le recteur note qu'il a assisté à un événement qui marquait le 20^e anniversaire de la Société du patrimoine, cercle de reconnaissance qui regroupe les personnes qui se sont engagées à donner à l'UdeM. Parmi ces donateurs et donatrices, plusieurs sont des ex-employés ou des employés actuels de toutes les catégories d'emploi qui ont choisi de soutenir l'UdeM par un don testamentaire ou d'assurance vie. Le recteur encourage les membres de l'AU à s'informer sur la manière dont il est possible de faire un don.

L'UdeM travaille très fort sur la planification de sa réponse à Horizon Europe. L'UdeM a récemment reçu la délégation de KU Leuven, qui disait avoir choisi quatre universités canadiennes, dont l'UdeM, comme partenaires principaux dans l'élaboration de projets conjoints avec l'Amérique du Nord. Beaucoup d'efforts sont mis en œuvre afin d'assurer que l'UdeM occupe une place et qu'elle ait plusieurs oppositions à faire dans ce cadre afin d'obtenir du financement pour ses chercheurs et chercheuses.

Le vice-rectorat aux partenariats communautaires et internationaux s'active fortement en contribuant à la planification stratégique de la table de quartier Côte-des-Neiges et à l'élaboration du plan de développement culturel dans Côte-des-Neiges, ce qui représente une autre manifestation de la volonté de l'UdeM d'être présente parmi ses communautés limitrophes.

Le ministre Roberge a annoncé des mesures visant à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants et étudiantes internationaux. Ces mesures prendront la forme, si le projet de loi est adopté, d'un pouvoir octroyé au ministre de déterminer par décret les plafonds de permis d'études internationaux à partir de conditions qui relèvent, selon le recteur, de la gouvernance académique. Ces mesures pourraient avoir des conséquences sérieuses, politisant dans une certaine mesure les processus d'admission des étudiants et étudiantes au cycle supérieur, mais également au premier cycle, qui sont issus de l'international. L'UdeM est extrêmement préoccupée de cette mesure et toutes les universités se sont engagées dans un effort de convaincre le ministre de reculer et d'exclure les universités reconnues de ce régime, et de se concentrer sur les unités, les institutions et les organisations qui, potentiellement, se livrent à des abus dans le processus d'admission des étudiants. Le recteur mentionne qu'il se réunira avec les trois autres recteurs de Laval, Sherbrooke et McGill, qui représentent la grande majorité du financement de la recherche. En effet, les quatre universités avec facultés de médecine parleront d'une seule voix en commission parlementaire. Par ailleurs, le ministre Roberge a suspendu le Programme de l'expérience québécoise, programme qui a fait l'objet d'un conflit ouvert avec les universités il y a quatre ans. Ce programme permet aux étudiants et étudiantes diplômés d'une université québécoise d'accéder à un processus accéléré de résidence permanente et éventuellement de citoyenneté. Ce programme est suspendu jusqu'en juin 2025. Le ministre a constaté que les demandes sont passées de 5 000 dans les dernières années à environ 14 000 en date de ce jour.

Au niveau des prix et distinctions reçues par les membres de notre communauté, le recteur s'engage à communiquer la liste complète. Il tient tout de même à noter qu'il était à Québec, la semaine dernière, afin d'assister à la remise des prix scientifiques et culturels des Prix du Québec. Six collègues ou membres de la communauté de l'UdeM ont été honorés à cette occasion : Françoise Armand a reçu le prix Georges-Émile-Lapalme, Sylvie Belleville a reçu le prix Armand-Frappier, René Doyon a reçu le prix Marie-Victorin, Denis Gougeon a reçu le prix Denise Filiatrault, Anne-Marie Mes-Masson a reçu le prix Wilder-Penfield et, finalement, le chancelier Frantz Saintelley a reçu le prix Lise-Watier. Parmi les lauréats, trois autres personnes diplômées de l'UdeM ont reçu un prix : Raymond Montpetit a reçu le prix Gérard-Morisset, François Cousineau a reçu le prix Guy-Mauffette et Robert Vallerand a reçu le prix Léon-Gérin.

Le recteur mentionne également quelques prix individuels. D'abord, les étudiantes de la Faculté d'aménagement Justine Benoit, Laury Côté, Léa Doan et Marguerite Picard ont remporté, avec leur projet Découverte, le premier prix du concours de réaménagement des aires communes du pavillon Marie-Victorin.

Pascale Lehoux, chercheuse et professeure titulaire au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé à l'École de santé publique, a reçu le prix Gérard-Parizeau, qui souligne une contribution exceptionnelle dans le domaine de la gestion et de la santé. Jhon Alexander Moreno, professeur associé au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, est lauréat du programme Horizon de la découverte du CRSNG pour son projet intitulé Utilisation de la robotique sociale et de la réalité virtuelle pour soutenir les personnes âgées. Il est le deuxième chercheur de l'UdeM à obtenir cette subvention après Yoshua Bengio.

AU-0660-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES
DE L'ASSEMBLÉE

Enrique Colindres, étudiant, informe les membres de l'AU que l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) étaient présentes au lancement de l'enquête nationale sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur organisée par l'Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (OSMÉES), à la Maison du développement durable. Cette enquête sera la plus grande de son genre et permettra aux populations étudiantes de plus d'une quarantaine d'universités et de cégeps au Québec de se prononcer sur des enjeux très importants en lien avec la santé mentale. M. Colindres encourage donc tous les membres de l'AU à partager cette information avec les personnes étudiantes de leur entourage, que ce soit à l'UdeM ou ailleurs au Québec. Cette enquête fait suite à celle de la FAÉCUM qui a été faite à l'UdeM en 2016, et celle par l'Union étudiante du Québec en 2018. Le souhait est donc que cette enquête devienne pérenne et qu'elle puisse permettre d'avoir un portrait précis de la santé mentale étudiante. L'enquête se tiendra du 4 au 22 novembre 2024.

AU-0660-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Lewis s'adresse au recteur et lui demande si, à son avis, les universités à charte ont « le beurre et l'argent du beurre », en réaction à l'article paru dans La Presse le 30 octobre dernier.

En réponse à M. Lewis, le recteur indique qu'il n'a pas d'explication puisqu'il s'agissait de communications confidentielles privées entre les recteurs. Le recteur mentionne qu'il a été informé, il y a deux semaines, que Stéphane Pallage, recteur de l'UQAM, avait, dans sa déclaration annuelle, tenu des propos déconcertants et appelé le gouvernement du Québec à cesser de financer les universités de Montréal, Laval, McGill, Sherbrooke, Concordia, École Polytechnique, HEC et Bishop. Selon le recteur, ces propos sont étonnants compte tenu du contexte de communication actuelle entre les différentes universités du Québec, dans le réseau de l'Université du Québec (UQ), et de la position stratégique portée par le recteur du réseau, Alexandre Cloutier. Le recteur indique qu'il a demandé à M. Cloutier si la position incongrue de M. Pallage était partagée par l'ensemble du réseau de l'Université du Québec, mais que sa réponse « n'en était pas une » et qu'il n'a pas obtenu d'autre réponse à ce jour.

Fasal Kanouté, professeure titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, se questionne relativement à des points de suivi de l'ordre du jour qui ont été soulevés ainsi qu'à une partie de la déclaration du recteur. Mme Kanouté indique que le recteur disait, à juste titre, que les universités sont interpellées actuellement sur plusieurs questions. Pour les interpellations qui sont relatives à la science et au positionnement des chercheurs, la professeure titulaire est d'avis que ses collègues chercheurs peuvent y répondre avec la diversité d'opinions reliées à leur recherche, mais aussi à leur positionnement. Elle est consciente que la recherche doit être objective, mais indique que

la recherche n'est pas neutre. Elle mentionne ensuite que comme chercheur, il est possible de s'en charger, mais indique que, parfois, l'UdeM est aussi interpellée en tant qu'institution. La réponse relève donc moins des collègues chercheurs que de l'UdeM. Mme Kanouté cherche donc à savoir si l'UdeM préfère continuer à gérer ce type d'interpellation en réagissant à la pièce ou bien si elle compte réfléchir sur une politique plus générale.

En réponse à Mme Kanouté, le recteur informe les membres de l'AU que le rectorat ainsi que plusieurs autres collègues réfléchissent à ces questions. Il précise que la professeure titulaire a raison de souligner que certaines universités ont soit pris des positions en réponse à ces interpellations, soit affirmé leur volonté (parfois exprimée sous le vocable de neutralité, parfois exprimée en termes de réserve institutionnelle) de ne pas intervenir à l'égard d'une question qui ne relève pas d'enjeux proprement académiques, tels que le financement de la recherche. Le recteur mentionne qu'au cours des derniers mois, il a consulté plusieurs personnes et rencontré de manière informelle une douzaine de collègues en leur demandant si la réponse que l'UdeM avait faite l'an dernier, le 12 octobre, concernant le conflit Israël-Hamas, était toujours la bonne et s'il était opportun d'envisager une politique plus générale exprimant cette volonté de réserve institutionnelle. De façon unanime, la conclusion a été que ce n'était pas opportun pour l'UdeM d'énoncer une politique de réserve institutionnelle de la sorte.

Mme Kanouté précise que sa question portait davantage sur la position institutionnelle par rapport aux partenariats visant les pays en conflit.

Le recteur indique que sa réponse est la même. À son avis, il n'y aurait pas de mesures opportunes à prendre afin de désigner certains lieux, secteurs ou zones géographiques comme des espaces exclus pour les interactions académiques.

Eugene Syriani, professeur titulaire au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences, intervient sur le nouveau processus d'affichage des postes de professeurs et professeures désormais centralisés sur le site Carrières via Synchro. M. Syriani salue l'initiative de centraliser les affichages et la soumission des candidatures, ce qui allège le travail administratif des départements, mais mentionne que le modèle de texte imposé par l'UdeM ou la DRH est trop rigide et parfois inadapté aux spécificités de certains domaines. En effet, précise-t-il, bien que des éléments propres au domaine puissent être personnalisés, plusieurs sections sont fixes avec des formulations inadéquates et des termes parfois incorrects. Quelques-unes ont été signalées à la DRH, la réponse était qu'une faculté ou un département ne peut pas changer le modèle. Le professeur titulaire indique par ailleurs que leur unité a récemment voté pour plusieurs affichages, mais que les textes ont été modifiés par la suite en raison du changement dans le modèle. M. Syriani mentionne que cela soulève une question de fond, soit de savoir s'il est pertinent de voter ces textes au niveau des unités si, au final, le modèle centralisé prime en définitive.

En réponse à M. Syriani, François Courchesne, vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales, mentionne que c'est la toute première année où l'UdeM utilise cet affichage et qu'il s'agit donc d'un modèle en rodage. M. Courchesne indique qu'il y a

eu des consultations en amont et qu'ils ont accueilli une foule de commentaires afin de s'assurer que la saison des recrutements procède. Pour l'instant, précise-t-il, l'option de modifier les textes a été désactivée. Le vice-recteur indique toutefois qu'il y aura, à la fin de la saison ou de l'année universitaire, une nouvelle consultation relativement à l'expérience de l'année actuelle permettant d'indiquer ce qui est contraignant et ce que les unités attendent exactement.

Han Ru Zhou, professeur agrégé à la Faculté de droit, se questionne sur le dernier classement international du THE sur lequel le recteur a émis certains commentaires dans sa déclaration. M. Zhou comprend que la cause principale ou, du moins, l'une des causes importantes du recul de l'UdeM du sommet qu'elle a atteint en 2020 était la baisse des subventions obtenues par les professeurs. Le professeur Zhou cherche donc à connaître les causes qui expliqueraient cette baisse dans les subventions obtenues.

En réponse à M. Zhou, le recteur indique que les causes sont très nombreuses et variables selon les secteurs. Il y a certains secteurs où les demandes sont stables, alors qu'il y a d'autres secteurs où les demandes sont en déclin. Le recteur mentionne qu'il est important d'obtenir des données claires sur ce que l'UdeM est en train de faire, faculté par faculté, département par département, afin de mieux comprendre les différents cycles de financement de la recherche. Le déclin de l'UdeM dans certains classements, et en particulier le déclin objectif de l'UdeM en termes de financement de recherche, à la suite de concours évalués par les pairs, peut être attribuable à notre déclin dans le sondage Research Infosource, qui est le total du financement de la recherche et le positionnement de l'UdeM par rapport aux autres grandes universités en termes de financement global de la recherche. L'UdeM est retournée à la 3^e place, mais elle a oscillé au cours des dernières années entre la 4^e et la 5^e place. Il y a alors une corrélation directe. Pour ce qui est du THE, les indicateurs de performance sur lesquels le sondage s'appuie sont à la fois justifiables et éminemment aléatoires. À titre d'exemple, il peut arriver qu'un article d'un chercheur ou d'une chercheuse, qui reçoit un nombre de citations extrêmement important en raison de son caractère dominant, disparaisse de l'évaluation parce que les articles sont retenus pendant une période de cinq ans de leur date de publication. Ainsi, la disparition d'un seul article avec un taux de citation extrêmement élevé peut affecter de manière significative la position de l'UdeM. Autre exemple : le classement de Shanghai. Ce classement s'appuie sur environ 25 % à 30 % de la présence de récipiendaires de prix Nobel dans les universités. Il suffit donc d'obtenir un prix Nobel afin de grimper rapidement dans l'échelle, mais il suffit également que le prix Nobel change d'université afin que celle-ci décline rapidement dans le classement. Le recteur précise que l'UdeM ne possède actuellement pas de prix Nobel encore actif, ce qui la place dans une position plus fragile au classement. Pour l'instant, le recteur rassure qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir, tant qu'une tendance générale à la baisse n'est pas observée.

Bilkis Vissandjée, professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières, aimerait obtenir l'avis du recteur concernant les enjeux et les bénéfices éventuels pouvant découler de la déclaration du recteur de l'UQAM sur la création d'une faculté des sciences de la santé avec un programme en soins infirmiers. Plus précisément, Mme Vissandjée s'interroge sur le financement que reçoit actuellement la Faculté des sciences infirmières de l'UdeM. La

professeure titulaire est préoccupée par les investissements que l'UdeM fera dans la faculté afin que celle-ci demeure à la hauteur.

En réponse à Mme Vissandjée, le recteur indique qu'il n'y a pas, à son avis, de « vrai » projet actuellement à l'UQAM afin d'ouvrir une faculté des sciences infirmières, pas plus qu'il n'y a de « vrai » projet d'ouvrir une faculté de médecine dans le réseau de l'Université du Québec. Le recteur mentionne également qu'il n'y a pas non plus d'engagement budgétaire ministériel au soutien de tels projets. Si, toutefois, de tels projets voyaient le jour, l'UdeM ferait les efforts requis afin de s'assurer que le ministère comprenne qu'il est préférable d'investir ses ressources dans les unités et les facultés existantes, très performantes, que d'ouvrir de nouvelles facultés à un coût très élevé, avec un espoir lointain de combler ainsi les besoins en effectifs médicaux hospitaliers en santé.

Roger Lippé, professeur titulaire au Département de pathologie et de biologie cellulaire de la Faculté de médecine, se questionne relativement à la limitation imminente de l'immigration. Plus précisément, il se demande s'il y a lieu de s'inquiéter, au niveau de l'obtention des visas, pour les étudiants aux études supérieures qui doivent prolonger ou qui veulent bénéficier d'un passage accéléré de la maîtrise au doctorat.

En réponse à M. Lippé, Valérie Amiriaux, professeure titulaire au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences et vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, indique que, dans le contexte actuel, il faudra être extrêmement prudent. Mme Amiriaux mentionne qu'elle est plutôt pessimiste, dans un horizon d'au moins 12 mois, aussi bien pour l'accueil des nouveaux étudiants et étudiantes que pour la prorogation des statuts de certains de ceux qui sont inscrits à l'UdeM, que ce soit parce qu'ils ont besoin d'une session supplémentaire ou parce qu'ils souhaitent orienter leur programme. La professeure Amiriaux rappelle qu'il y a des restrictions, aussi bien au niveau fédéral sur les séjours temporaires et permanents, qu'au niveau provincial. Elle invite tous à faire preuve de beaucoup de prudence et particulièrement les professeurs et professeures, enseignants et enseignantes, encadrants et encadrantes, et superviseurs et superviseuses, à ne pas hésiter à mettre dès que possible dans la boucle les conseillers et conseillères en immigration, car elle ne voudrait pas que l'UdeM donne de mauvaises informations aux étudiants et étudiantes.

Roger Lippé demande à ce que l'UdeM s'assure que les décideurs et décideuses politiques soient au parfum de la situation. Il donne l'exemple d'un étudiant au doctorat sur le point de graduer qui serait finalement empêché de le faire, qualifiant la situation de tragique.

Mme Amiriaux indique qu'elle a deux étudiants dans cette situation et qu'elle est au fait de la problématique. Elle précise que c'est pour cette raison que le recteur sera en commission parlementaire avec ses collègues afin de faire entendre la voix des universités en tant que « bloc ».

Alexandre Prat, professeur titulaire et directeur du Département de neurosciences de la Faculté de médecine, mentionne que deux étudiantes au doctorat, une

australienne et une autrichienne, se sont fait retirer les droits d'accès parce que leurs visas n'ont pas été renouvelés. Elles se retrouvent donc à la maison sans pouvoir être payées.

Valérie Amiraux mentionne qu'elle comprend la situation et que ce ne sont pas que ces deux étudiantes qui sont dans cette situation. Elle l'invite à communiquer directement avec elle afin de discuter de ces cas précis.

AU-0660-7 **ÉTATS FINANCIERS 2023-2024**

2024-A0021-0660^e-872 à 874

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur adjoint aux finances, M. Matthew Nowakowski, présente les états financiers 2023-2024 à l'aide d'une présentation électronique (2024-A0021-0660^e-872 à 874). Les deux documents suivants avaient été transmis aux membres de l'AU préalablement à la séance : les États financiers de l'Université de Montréal (2024-A0021-0660^e-873) et les Commentaires et faits saillants (2024-A0021-0660^e-874).

M. Nowakowski débute son allocution en indiquant qu'il s'agit d'une présentation écourtée des États financiers en raison de la disponibilité de son personnel. Il mentionne toutefois que le document Commentaires et faits saillants offre une revue détaillée des résultats financiers pour l'année qui s'est terminée le 30 avril 2024.

M. Nowakowski présente le bilan et l'état des résultats de l'UdeM selon quatre fonds distincts : le Fonds de fonctionnement, le Fonds avec restrictions, le Fonds des immobilisations ainsi que le Fonds de dotation.

Samir Saul, professeur titulaire au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, se questionne relativement à la diapositive 8 intitulée « Dépenses - détail par poste ». Deux lignes l'intéressent particulièrement, soit la ligne « Total personnel enseignant » et la ligne « Personnel de soutien et d'administration ». À la ligne « Total personnel enseignant », il remarque que le montant est de 303 millions alors que pour la ligne « Personnel de soutien et d'administration », le montant est de 301 millions. M. Saul indique qu'il a été frappé par la proximité de ces deux chiffres, car il aurait pensé que le personnel enseignant aurait été plus coûteux que le soutien à l'administration. Il mentionne également qu'il est remonté deux années en arrière. En 2023-2024, tel qu'indiqué à la diapositive 8, la différence entre les deux montants est de 2 millions. En 2022-2023, la différence était de 26 millions en faveur du personnel enseignant, alors qu'en 2021-2022, la différence était de 30 millions. Le professeur Saul cherche à comprendre ce qui explique cette montée des dépenses pour le personnel de soutien et le personnel d'administration.

M. Nowakowski s'engage à fournir une explication à M. Saul lors de la prochaine Assemblée universitaire.

David Lewis se questionne sur les documents 873 et 874. Relativement au document 873, sa question était de savoir comment l'UdeM intègre le régime de retraite étant donné qu'il est question d'une provision pour moins-value. Il se demande s'il comprend que la provision pour moins-value a été utilisée pour 2024, mais pas pour 2023, parce qu'il y a une différence entre ces deux années. Relativement au document 874, au point 1.1.5, M. Lewis indique qu'il n'y a pas de graphique.

En réponse à la première question de M. Lewis, M. Nowakowski indique que l'UdeM a constaté, cette année, une provision ou une réserve, par rapport à ce qui avait été présenté préalablement comme étant un actif lié au régime de retraite dans les États financiers de l'UdeM. Cet élément, précise-t-il, n'a aucun impact sur la valeur du régime en tant que tel, mais il a été constaté qu'avec l'évolution de la réglementation qui existe en lien avec les régimes de retraite, et en regardant aussi la clause d'utilisation de surplus du régime de retraite, la capacité de l'UdeM de tirer un bénéfice financier du régime de retraite n'était pas significative. Ainsi, la décision a été prise de ne pas présenter un actif aux États financiers que l'UdeM ne pourrait pas utiliser. Cela aurait pu être fait il y a quelques années, mais les auditeurs étaient très particuliers relativement au fait que c'était un « changement de perspective comptable » par rapport à une « erreur » et qu'il s'agissait simplement de ne pas présenter d'argent qui ne nous appartient pas réellement.

Relativement à la deuxième question de M. Lewis, M. Nowakowski s'engage à lui fournir des explications lors de la prochaine Assemblée universitaire.

Roger Lippé note que le remboursement de la dette va bien et se demande, en comparant avec les autres universités, soit les autres universités québécoises ou les U15, comment cela se passait de leur côté, à savoir s'il y avait endettement ou amélioration.

M. Nowakowski mentionne d'abord qu'au Québec, les universités qui présentent un déficit, en large partie, ce sont les universités de recherche. Il explique que cela vient avec le fait de financer un niveau de recherche très élevé, avec un financement des frais indirects de recherche. Les universités McGill, Laval, Montréal et Sherbrooke, présentent des déficits accumulés. L'UQAM, quant à elle, présente un déficit accumulé pour d'autres raisons. Ensuite, certaines composantes du réseau de l'UQ présentent des surplus, mais ce sont surtout les monodisciplinaires, tels que l'ÉTS, l'ÉNAP, l'IRNS et la TELUQ, qui ne partagent pas la même réalité que l'UdeM. Ailleurs au Canada, le régime de financement des universités est complètement à l'envers de celui du Québec, c'est-à-dire qu'ailleurs au Canada, ce sont les étudiants qui payent environ 70 % de la facture et c'est le gouvernement qui paye l'autre 30 %. Les droits de scolarité ne sont donc pas du même ordre. Ainsi, certaines universités présentent des surplus accumulés très importants, telles que l'Université de la Colombie-Britannique (UBC), et l'Université de Toronto.

M. Zhou se questionne sur les dons dont il est fait état dans les états financiers (document 873, note complémentaire 4). Il indique que quelques explications sont fournies concernant les dons à recevoir. Le montant inscrit est de 240 millions de dollars en promesses de dons et est ajoutée à cela la valeur estimée des réalisations, qui est autour de 208 millions

de dollars. Plus particulièrement, M. Zhou se demande s'il doit comprendre que l'UdeM s'attend à ce que plus de 90 % des promesses de dons soient remplies et si cette estimation est basée sur l'expérience d'encaissement des dons reçus dans les années passées récentes.

En réponse à M. Zhou, M. Nowakowski mentionne que c'est bien ce qui est observé et que, la plupart du temps, plus le don est important, moins il y a d'effritement. En d'autres termes, lorsque les gens s'engagent à donner 50 millions, par exemple, il y a souvent certains enjeux réputationnels faisant en sorte qu'ils ont tendance à honorer leurs engagements.

AU-0660-8 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 9 décembre 2024, à 14 heures.

AU-0660-9 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

François Courchesne propose la levée de la séance, appuyé par Frédéric Bouchard.

Sur résolution, la séance est levée à 15 h 53.

Le président,

Le secrétaire général,

François Courchesne

Alexandre Chabot

Adopté le 9 décembre 2024, délibération AU-0661-2.2